



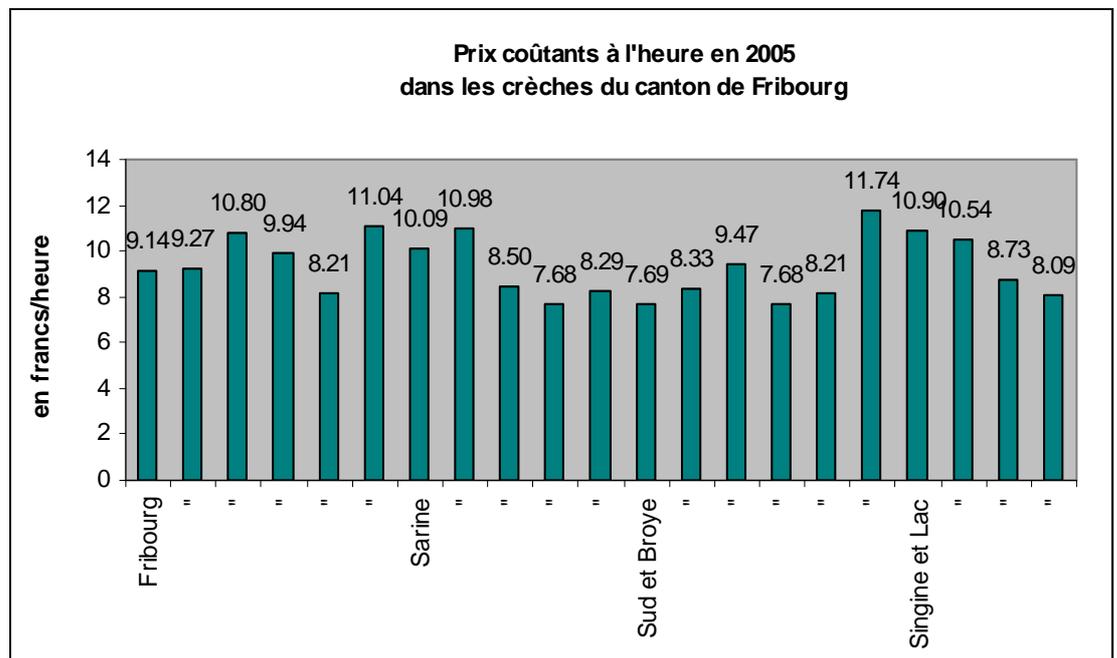
Prix coûtant moyen: 9.30 francs/heure

Activités

La FC&GF s'engage pour la défense politique des intérêts de la petite enfance et des familles et la qualité d'accueil.

- informations et conseils sur l'accueil en crèche
- réalisation d'enquêtes et documentation sur les crèches du canton
- établissement de recommandations en matière de tarifs aux parents et de salaires du personnel
- organisation de cours de perfectionnement, conférences, débats
- représentation des crèches de la ville de Fribourg auprès de la commune
- participation à des commissions cantonales ou extra-cantonales dans les domaines liés à la petite enfance

Parler des prix coûtants des institutions n'est pas un exercice facile. Chaque crèche a ses spécificités, des heures d'ouverture journalières différentes, des durées de fermeture annuelles différentes, des groupes d'enfants d'âges différents. Ces particularités ne facilitent pas les comparaisons. La Fédération des crèches et garderies a cependant tenté l'exercice et demandé à toutes les crèches du canton de lui faire parvenir ses comptes 2005. Vingt et une institutions ont participé à l'enquête.



Le prix coûtant moyen à l'heure dans les crèches qui ont participé à l'enquête s'élève à 9.30 francs en 2005, compte tenu du taux d'occupation effectif (89,6% en moyenne).

Quant au prix médian (la valeur qui sépare les répondants en deux parties égales), il se monte à 9.14 francs.

Il faut cependant relever l'écart important, 4.20 francs entre le prix le plus haut (11.74 francs/h) et le plus bas (7.54 francs/h).

Des écarts importants dans les prix coûtants

Comment peuvent s'expliquer ces différences de prix coûtants? Notre enquête n'a pas collecté les informations nécessaires pour y répondre de manière précise. Cependant, des hypothèses peuvent être avancées.

Il faut savoir en effet que les quotas obligatoires de personnel sont différents selon l'âge des enfants accueillis – plus les enfants sont jeunes, plus le quota de personnel doit être élevé.

Le versement ou non d'un 13^e salaire peut ainsi avoir une incidence relativement importante sur le prix coûtant. En outre, la formation et l'ancienneté du personnel influence également le niveau des salaires.

Comme les salaires représentent en moyenne 80% du total des charges, les écarts de prix coûtants doivent être liés aux conditions salariales, à la structure et aux quotas de personnel.

Par ailleurs, il n'y a pas de convention collective dans la petite enfance, les salaires versés peuvent différer d'une crèche à l'autre.

Enfin, le nombre de stagiaires employées (à un salaire de 600.- par mois en moyenne) et comptées dans le personnel auxiliaire peut aussi être un élément d'explication de ces différences.

Calcul du prix coûtant

Afin de mettre en regard des chiffres qui soient comparables, nous avons choisi de parler de prix coûtants à l'heure. Le taux d'occupation est pris en compte. Il faut savoir qu'il est difficile d'avoir un taux d'occupation de 100%, à moins d'accueillir à certains moments plus d'enfants que l'autorisation délivrée par le Service de l'enfance et de la jeunesse ne le permet. En effet, certains demi-jours sont peu demandés et entre le départ et l'arrivée d'un nouvel enfant, la place peut être inoccupée pendant un certain temps. Pour calculer ces prix coûtants, nous avons divisé le total des charges annuelles par le nombre de jours facturés aux parents, puis par le nombre de places dans l'institution pondéré par le taux d'occupation annuel moyen, puis par le nombre d'heures d'ouverture par jour.

Le canton compte actuellement 35 crèches. Huit crèches ne sont pas comprises de fait dans notre enquête, puisqu'elles ont été créées entre 2005 et 2007, soit après ou au cours de la période prise en considération. Parmi les 27 crèches restantes, 21 nous ont fourni des informations détaillées. La FCGF les remercie de leur participation.

Fribourg et les autres villes romandes

A titre indicatif, le prix coûtant moyen dans les crèches subventionnées de la ville de Fribourg s'élève à 9.70 francs/h, pour un taux d'occupation moyen de 90,1%. Ces crèches appliquent les recommandations salariales de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et versent un 13^e salaire à leur personnel.

A Lausanne, le coût annuel d'une place de crèche pour les enfants de 3 mois à 4 ans s'élève à 27000 francs en moyenne pour 230 jours d'ouverture, 12 heures d'accueil par jour et un taux d'occupation de 90%, indique Jean-Claude Seiler, chef du Service de la petite enfance de la Ville de Lausanne. Ce qui représente un prix coûtant de 9,80 francs/heure.

A Genève, le coût d'une place de crèche occupée s'élevait à 176 francs en 2003, pour 12 heures d'ouverture et un taux occupation effectif de 79 %, lit-on dans le bulletin La petite enfance en ville de Genève – Contexte et indicateurs par secteurs - 2004. Le coût d'une heure d'accueil se monte ainsi à 14,66 francs en 2003.

Les salaires du personnel intervient pour 80% en moyenne dans le total des charges

Aides fédérales: Zurich, Vaud, Genève et Berne

Ces quatre cantons sont les grands gagnants du premier crédit d'incitation de quatre ans de la Confédération. Entre le 1^{er} février 2003 et le 31 janvier 2007, le nombre de nouvelles places de crèches créées dans ces cantons représente ensemble 63,7% du total, soit près de 2/3. Dans le détail, Zurich 18,8%, Vaud 18,2%, Genève, 16,5% et Berne 10,2%. Dans le canton de Fribourg, ces aides fédérales ont participé à la création de 186 places, soit 3% du total.

Le deuxième et dernier crédit fédéral de quatre ans se monte à 120 millions. Il est donc encore possible de demander le soutien fédéral jusqu'à la fin janvier 2011. Rens.: www.bsv.admin.ch/praxis/kinderbetreuung

Mme Anne-Claude Demierre au Conseil d'Etat

Trois questions à la nouvelle Directrice des affaires sociales

1) Vous vous êtes beaucoup engagée dans le domaine de la politique familiale avant d'être élue au Conseil d'Etat. Maintenant que vous êtes à la tête de la Direction de la santé et des affaires sociales, quels projets allez-vous mettre en route en priorité ?

A.-C. Demierre: *J'ai pu me rendre compte, après quelques mois passés à la tête de la DSAS, que le champ d'activités de cette direction et la quantité de projets en cours sont conséquents. Néanmoins, la politique familiale reste un cheval de bataille pour moi. En particulier l'accueil de la prime enfance, l'accueil extra-scolaire, les allocations maternité et le guichet famille font partie de mes priorités.*

2) Vous étiez favorable à la participation financière de l'Etat en tant que députée. Pensez-vous que les conditions sont maintenant réunies pour faire avancer les choses ?

A.-C. Demierre: *Les conditions sont maintenant réunies pour faire avancer les choses. Sur suggestion de la DSAS, le Conseil d'Etat nommera prochainement les membres d'une commission chargée d'accompagner l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'accueil de la prime enfance. Cette commission réunira l'ensemble des partenaires concernés et elle se penchera donc également sur la question de la participation financière de l'Etat à l'accueil de la prime enfance.*

3) La nouvelle Constitution prévoit que « l'Etat organise l'accueil de la prime enfance ». Quelle interprétation faites-vous du terme « organise » ?

A.-C. Demierre: *La portée de cette norme constitutionnelle a été analysée sous différents angles. L'analyse juridique met en évidence que le canton a la charge de la planification et de la mise en oeuvre d'un système de structures d'accueil en collaboration avec les communes et les particuliers. Ainsi, comme les communes, les particuliers voire même les employeurs, le canton doit participer financièrement à ce système. Comme mentionné plus haut, cette interprétation sera discutée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi, mais l'interprétation juridique me semble cohérente.*

CFC et maturité professionnelle

Les futurs assistants/es socio-éducatifs/ves qui souhaiteront poursuivre leur formation pour obtenir le diplôme ES d'éducateur/trice du jeune enfant n'auront pas besoin d'obtenir au préalable leur maturité professionnelle. L'information contraire, donnée aux maîtres/maîtresses d'apprentissage lors d'une session de formation, était erronée. Il serait judicieux d'en informer les apprenants dans votre institution.

Un tableau des différentes formations CFC, ES et HES donne une vue générale des conditions de passage entre les niveaux de formation. Ce tableau est téléchargeable et imprimable sur le site de l'Office fédéral de la formation et de la technologie, à l'adresse suivante

(www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00127/index.html?lang=fr).

Trois secteurs réunis autour du CFC d'assistant socio-éducatif

La nouvelle loi sur la formation professionnelle et en particulier l'introduction d'un CFC dans le domaine social apporte de nombreuses réformes. Le rôle des employeurs, du « terrain », dans le système de formation s'en voit renforcé.

Ainsi, tant au niveau fédéral que régional ou cantonal, des Organisations du monde du travail (OrTra) sont créées pour relayer les besoins des institutions auprès des Services et écoles professionnelles et participer à l'organisation de la formation.

En janvier dernier, l'ORTRA Santé-Social Fribourg s'est officiellement constituée en plateforme des associations d'employeurs et d'employés de la santé et du social. Elle se compose de deux

commissions permanentes (la Commission Santé et la Commission Social) et d'une commission de coordination qui aura pour fonction de réunir les objets qui sont communs aux deux commissions.

La Commission Social comprend des représentants des associations faitières cantonales des domaines de l'accueil de la personne âgée (AFIPA), du handicap (INFRI) et de la petite enfance (FCGF), ainsi que des représentants des employés (Avenir social).

Les représentants des milieux de la petite enfance à cette Commission Social sont Elisabeth Steiner, directrice de la Crèche Mandarine à Fribourg et présidente de la FCGF et Edith Felser,



directrice de la crèche Schildli de Galmiz et représentante des crèches alémaniques.

Par ailleurs, Mmes Rachel Wolhauer, directrice de la Crèche Arc-en-Ciel à Villars-sur-Glâne, et Susan Biemann, directrice de la Crèche réformée, font partie de la Commission d'apprentissage.

Formation continue

Plaisir des images, plaisir des mots

Jacqueline Tornay, spécialiste en littérature enfantine, a animé, le 24 mars dernier, une matinée de formation continue de la FCGF sur le thème de l'album pour enfants. Une trentaine de personnes ont suivi avec beaucoup d'intérêt « cette promenade dans la forêt des livres ».

Afin de partager ce plaisir, voici en vrac quelques mots-clés de la conférencière :

-Respect de l'intimité de l'enfant : il n'est pas forcément nécessaire de toujours savoir pourquoi l'enfant reprend un même livre

-Diversité : renouveler et limiter les livres mis à disposition

-Plaisir : la lecture est un plaisir affectif (à la maison dans les bras de quelqu'un), auditif (pour la poésie et la musique des mots) et un plaisir de l'imagination (permet de rêver, inventer, frissonner, jouer avec la peur en toute sécurité)



Quelques conseils de lecture

-La lecture d'une histoire est une activité à part entière, pas « entre-deux »

-Connaître le livre avant de le présenter ou le lire aux enfants

-Installer les enfants confortablement et de manière à ce qu'ils voient tous en même temps les illustrations présentées

-Montrer les illustrations avant de lire le livre ou l'inverse

-Répondre aux questions après la lecture et faire circuler le livre

Quelques idées d'animation

-Donner vie aux livres : parler de qui l'a écrit, qui l'a illustré

-Sensibiliser les enfants aux techniques d'illustrations

-S'attarder sur la couverture, les pages de garde, présenter la 4^e de couverture (dos)

-Faire un puzzle avec des photocopies de pages

-Inventer des histoires avec des personnages de plusieurs histoires, photocopiés et découpés

-Eviter le bricolage excessif

Prochains rendez-vous

31.Mai 20.00 Ref. Kirche Freiburg

« **Ausbeutung und Misshandlungen : Wie interveniert die Polizei?** »

Leitung : Francis Schwarz, Chef der Jugendbrigade

19 juin 20.00 Temple de Fribourg

« **Stages en crèche : Quelles priorités, quelles conditions, quel cadre ?** »

Echange sur les différents types de stages en crèche. Animation Elisabeth Steiner, prés. FCGF

Les sections « jeunesse » des bibliothèques municipales ont édité un catalogue de livres pour les enfants de 0 à 4 ans, « plaisir des images, plaisir des mots ». Il peut être commandé à la Bibliothèque municipale de la Servette qui l'a conçu et mis en page (022/733.72.83).

Enfin, pour faire des choix d'albums, ne pas hésiter à demander les catalogues des éditeurs à votre libraire. L'on y trouve des résumés des livres, le nom des auteur/es et des illustrateurs/trices.

Assemblée générale ordinaire

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises tiendra

son assemblée générale le

Mardi 5 juin 2007 à 20h00

Temple de Fribourg, Salle Agapé

Après la partie statutaire, un moment de détente et d'échanges

autour d'un apéritif est prévu.